

Communiqué de l'APCMA

19 janvier 2016

■ Apprentissage : l'urgence est à l'action

L'APCMA accueille positivement les mesures sur l'apprentissage annoncées par le président de la République lors de ses vœux aux acteurs de l'entreprise et de l'emploi. Pour obtenir une véritable relance de l'apprentissage, il est nécessaire que le gouvernement s'appuie sur le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat qui forment plus de 100 000 apprentis chaque année.

Les chambres de métiers et de l'artisanat sont prêtes à contribuer, aux côtés des Conseils régionaux, aux objectifs du plan annoncé par le président de la République. Elles sont d'ores et déjà mobilisées et se rapprochent des nouveaux exécutifs régionaux. A ce jour, 25 000 places sont encore disponibles en apprentissage dans les CFA du réseau.

Néanmoins, pour embaucher, les entreprises ont besoin de véritables simplifications face aux difficultés actuelles des entreprises artisanales. Demandé par le secteur de l'artisanat, le basculement du CICE en baisse définitive de charges est un message positif mais dont l'application est trop tardive.

L'APCMA reste toutefois opposée aux orientations concernant la qualification professionnelle. Si elle doit être revue, ce n'est pas dans le sens d'une suppression des compétences qui pénaliserait les consommateurs et pourrait engager leur sécurité et leur santé mais dans le sens d'une évolution des formations pour les adapter aux nouveaux marchés.

Pour rappel, le secteur de l'artisanat représente un million d'entreprises en France et la moitié des chefs d'entreprise artisanale ont été apprentis.

Contact presse

01 44 43 10 00 - presse@apcma.fr

Suivez l'APCMA sur Twitter [@apcmafrance](https://twitter.com/apcmafrance)

www.artisanat.fr